

FORMATIONS FDC21

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2026

NOM Prénom	
Adresse	
CP Ville	
Date et Lieu de naissance	
Téléphone portable (obligatoire)	
Adresse électronique (obligatoire)	

Merci de cocher la case correspondant à la formation souhaitée dans la colonne "Choix" et de joindre les justificatifs demandés ainsi qu'un chèque de caution de 30 euros (si inscription à plusieurs formations, merci de joindre le nombre de chèques correspondant)

FORMATIONS	PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION	DATES*	CHOIX
Chasse accompagnée	<i>Formation à partir de 14 ans ½ révolu, Dossier d'inscription à télécharger sur le site FDC 21</i>	<i>Mercredi 8 avril 2026</i>	
		<i>Vendredi 10 juillet 2026</i>	
		<i>Vendredi 21 août 2026</i>	
Piégeage	<i>-Formation à partir de 15 ans (agrément à partir de 16 ans) -Joindre une autorisation parentale pour les mineurs -Copie pièce d'identité</i>	<i>Jeudi 29 & vendredi 30 avril 2026</i>	
		<i>Jeudi 8 & vendredi 9 octobre 2026</i>	
Garde-chasse particulier	<i>-Copie du permis de chasser + la validation Côte d'Or pour la saison en cours -Copie pièce d'identité</i>	<i>Du lundi 2 au mercredi 4 novembre 2026</i>	
Chasse à l'arc	<i>Copie Permis de chasser</i>	<i>Vendredi 29 mai 2026</i>	
		<i>Vendredi 7 août 2026</i>	
Venaison	<i>Copie Permis de chasser</i>	<i>Vendredi 11 septembre 2026</i>	
Régulation à tir des corvidés	<i>Copie Permis de chasser</i>	<i>Vendredi 27 février 2026</i>	
Tir d'été	<i>Copie Permis de chasser</i>	<i>Lundi 1er juin 2026</i>	

Des dates supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction de la demande, n'hésitez pas à vous inscrire même si les formations sont complètes.

FDC21 - Maison de la Chasse et de la Nature
RD 105 – Lieu-dit Les Essarts
21490 NORGES LA VILLE
formation@fdc21.com

Édité le 24/11/2025

NB : La Fédération se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation par manque d'inscriptions.

MODALITÉS RELATIVES AUX CHÈQUES DE CAUTION DE 30 €

Suite à un fort absentéisme injustifié et afin d'assurer une bonne organisation des formations, un chèque de caution de 30 euros est demandé pour toute formation. Chèque bancaire établi à l'ordre de la FDC 21 – CAUTION FORMATION.

- Sans chèque la demande d'inscription sera considérée comme incomplète et vous sera retournée.
- Les personnes convoquées aux formations pourront faire part de leur absence au plus tard 7 jours francs avant la formation et demander une réinscription, sans encaissement de la caution. Passé ce délai de 7 jours, la caution sera encaissée sauf pour les seuls cas de force majeure; dans tous les autres cas, l'absence du candidat entraînera l'encaissement de la caution.
- Un justificatif devra toutefois être transmis dans un délai de 15 jours après la formation; sinon la caution sera encaissée.
- Les chèques de caution seront rendus à la fin de chaque session de formation aux personnes présentes.